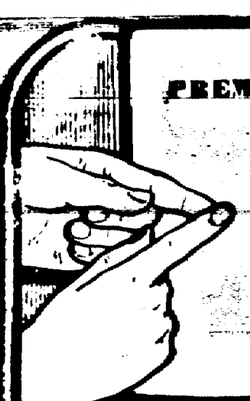

PREMIÈREMENT—

C'était

Uneeda Biscuit

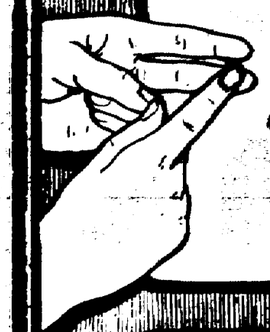

SECONDEMENT—

Uneeda Jinjer Wayfer

réclame la faveur.

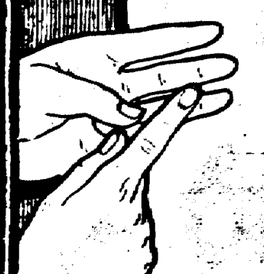

TROISIÈMEMENT—

Uneeda Milk Biscuit

vous furent présentés.

QUATRIÈMEMENT—

Uneeda Graham Wafer

Complète le grand

Uneeda Quartet.

NATIONAL BISCUIT COMPANY.

JOUES ROSES

TEINT DE PERLE

SANS L'USAGE DE COSMETIQUES.

Les résultats les plus étonnants et les plus satisfaisants sont obtenus par l'usage du "Face Bleach" Renommé de Madame A. Ruppert, conjointement avec son Baume Egyptien et son Savon d'Huile d'Amandes pour le Teint, traitement merveilleux qui purifie d'une manière permanente, embellit, conserve le teint et le restaure, écartant toutes les taches, rugosités, irritations, rousseurs, pustules, boutons, imperfections ou autres afflictions de la peau, la laissant nette, douce, parfaitement unie comme de l'albâtre, mettant le vermillon de la santé sur les joues et donnant la fraîcheur et la beauté de la jeunesse. Essayez-le. Vous en serez enchantées.

ROUSSEURS, BOUTONS, ETC., RADICALEMENT DETRUITS.

Ce grand traitement peut être obtenu cette semaine à notre magasin pour $2.00. Le prix du "Face Bleach" seul est de $2.00, par conséquent vous recevrez les autres articles sans rien débourser. Nous étendrons aussi cette offre magnifique à ceux qui demeurent à distance et feront la commande par la poste.

DREYFOUS & CO., LTD.,

Le Magasin Populaire de Marchandises Seches et de Nouveautés

715-717-719 RUE DU CANAL.

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre. 3 Beaux Lacs. Altitude de 3 000 à 5.000 pieds. pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD N.C.

20 juin—2m

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1904,

QUI VIENT DE PARAITRE.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez Donc: Il ne Coûte que 1 2-3 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL.

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nom en limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs dûment nommés.

SOARD'S DIRECTORY CO. LTD., Editeurs, Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale (coin de la rue Camp).

12 fév

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 199 rue Decatur

Petite bouteille..... 25c.

Grand flacon..... 50c.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Alexis Ribet vs Aug. Hawe.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 18,426. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux, coin des rues Chartres et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 5 septembre 1904, à 11 heures A. M., Le contenu d'une buvette, consistant en vins assortis et liqueurs, verreries, pendule, comptoirs et étagères, tables, chaises, aussi un Cash Register, neuf. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Emile Pombo Esq., avocat pour le plaignant.

26 août—26—sept 1 5

Mme Honora McCarthy vs Isaac Elsby.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,368—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1904, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Geo. J. Ustermann, avocat pour la plaignante. 25 août—25—sept 1 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District.

Magdalena Dickmann, femme de Frank Maclas, vs Louis Dickmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,940 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 septembre 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances ci-dessus y appartenant, situé dans cette partie du Troisième District, paroisse Gentilly, désigné par le No Six, sur un plan fait par A. d'Hémécourt, daté le 29 octobre 1854, et déposé en l'étude de Théodore Guyot, notaire en cette ville. Ledit ilet est compris dans l'avenue Paris et les rues Industrie, Bruxelles et Agriculture, et est composé de vingt huit lots, numérotés de un à vingt huit inclusivement, ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No un formant l'encoignure de la rue Agriculture et de l'avenue Paris trente et un pieds onze pouces et quatre lignes de face à l'avenue Paris sur cent pieds de profondeur et de façade à la rue Agriculture; les lots Nos deux à neuf inclusivement chacun trente deux pieds de face à l'avenue Paris sur cent pieds de profondeur; le lot 10 formant une encoignure, trente et un pieds onze pouces et trois lignes de face à l'avenue Paris sur cent pieds de profondeur et façade sur la rue Industrie; les lots Nos onze à quatorze, inclusivement, chacun trente pieds de face à la rue Industrie sur cent cinquante neuf pieds onze pouces et trois lignes de profondeur; le lot quinze formant une encoignure, trente et un pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Bruxelles sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Industrie; lots Nos 16 à 23, inclusivement, chacun trente deux pieds de face à la rue Bruxelles sur cent pieds de profondeur; le lot No 24 formant une encoignure de trente et un pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Bruxelles sur cent pieds de profondeur et façade sur la rue Agriculture, et les lots Nos vingt cinq à vingt huit inclusivement, chacun trente pieds de face à la rue Agriculture sur cent cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

H. Michel, avocat pour la plaignante.

5 août—5 6 12 19 26—sept 2 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Morris Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 74,256—Division E—Attendu que Samuel L. Jacobs et Joseph Goldberg ont présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Morris Jacobs, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne devrait pas être donné droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Albert Voorhies, avocat.

2 sept—3 8 12

Succession de Mme Mary Nickerson (née Richard) veuve de feu Justin Nickerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71,954—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis E. Lemarié, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin Ory, avocat. 2 sept—3 7 12

Succession de William Cross.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,354—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John T. Gibbons, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. H. M. Brunson, F. McGloin, avocats.

2 sept—2 6 11

Succession de Mme William Cross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 72,460—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John T. Gibbons, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. M. Brunson, F. McGloin, avocats.

2 sept—2 6 11

Succession de Pedro Caquet

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,201—Division E—Attendu que Dorlis Caquet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Pedro Caquet, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Cahill, avocat.

30 août—30—sept 2 8

Succession de Mary Simmons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 73,333—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Toby Simmons, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jas X. Stass, avocat. 30 août—30—sept 2 8

Succession de George Finwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,038—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Artemise Finwick, veuve de George Finwick, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm R. Ker, avocat. 25 août—25 29—sept 2

Succession de Robt. W. Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 73,722—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté Ross E. Breazeale, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Lapeyre, Monroe & Breazeale, avocats. 25 août—25 30—sept 3

Succession de Alphonse M. Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,319—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Félix J. Dreyfous, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. D. Danziger, avocat.

1 sept—1 5 10

Succession de Michael Moses.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,893, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Cecile Moses, veuve de Michael Moses, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm R. Ker, avocat.

25 août—25 29—sept 3

Succession de John B. Doley, aussi appelé John Baptiste Augustin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 74,275—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Doley, aussi appelé John Baptiste Augustin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

27 août—27 31—sept 5

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 329, vieux No 65 rue Royale.

Capital	$ 300,00	00
Actif	1,146,094	41
Surplus net	316,916	02

CHARLES JANVIER, Président. R. E. CRAIG, Vice-Président.

FERGUS G. LEE, Secrétaire.

CHAS. D. FOUCHER, Gérant. OCTAVE LABARRE, F. S. COIRON.

Pertes payées depuis l'organisation..... $4,613,509 79

8 jan—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe.

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871	Pertes par l'incendie de Boston en 1872
$3,239,091	$1,429,729

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commune

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCASE MOORE, O. M. SORIA

CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.

THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

10 avril—1an—JmDimMar

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, Nos 2416-18 RUE MELPOMENE.

A L'ENCAN, MARDI, 4 OCTOBRE 1904.

SUCCESSION DE JOSEPH C. RAYMOND.

No 71,930 — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION E.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté et signé le 24 août 1904, et adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, le MARDI, 4 octobre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droite, vetus, etc., situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Howard, Freret et Terpsichore, désigné par le numéro huit sur un plan par G. T. Dunbar, voyer, et mesurant trente et un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Melpomène sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2416-18 rue Melpomène.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur, de lui ou d'elle, à son propre ordre et par lui ou elle endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, dits pour seul honoraires d'avoués en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au vendeur des billets, et l'acquéreur devant payer, en dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente par devant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,

Courtier de Propriétés Foncières et Encanteur, bureau 303 rue Baronne, à l'enseigne de la rue Gravier.

F. A. Lambert, avocat. 2 sept—2 6 11 18 25—oct 2 4

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de très grande valeur du Troisième District,

FAISANT FACE A L'AVENUE ST BERNARD ET LA RUE NOUVELLE-ORLEANS.

No 1621 AVENUE ST-BERNARD.

—ET—

Nos 1614-16 RUE NOUVELLE-ORLEANS.

SUCCESSION DE GEORGE LANDRY.

No 71,890—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Pile J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 28 septembre 1904, à midi, il sera vendu aux enchères publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 août 1904, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 755, borné par les rues St Bernard Avenue (anciennement Walter), Derbigny (anciennement Prosper), Nouvelle-Orléans et l'avenue Claiborne, le dit ilet de terre et désigné par la lettre D d'après un croquis et certificat d'arpentage fait par Edgar Philip, voyer, le 2 novembre 1903, annexé à l'inventaire de la succession de George Landry pris par B. Rosen, notaire public en cette ville, le 2 novembre 1903, d'après ledit croquis et certificat d'arpentage le dit lot mesure quarante pieds, trois pouces quatre lignes de face à la rue St Bernard, quarante pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Orléans par une profondeur de cent trois pieds six pouces sur la ligne de côté vers l'avenue Claiborne et cent dix sept pieds six pouces sur la ligne de côté vers la rue Derbigny, ledit lot commençant de la rue Nouvelle-Orléans à l'avenue St Bernard, et commençant sur l'avenue St Bernard à une distance de cent soixante douze pieds dix pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue St Bernard et la rue Derbigny, et à une distance sur la rue Nouvelle-Orléans de cent soixante quatorze pieds et trois pouces de l'encoignure desdites Nouvelle-Orléans et Derbigny.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages et autre bâtisse portant le numéro municipal 1621 avenue St. Bernard, et deux petites maisons d'un étage portant les numéros 1614 et 1616 rue Nouvelle-Orléans.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. L'acquéreur devant assumer le paiement de Taxe de l'Etat de 1904 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente par devant Bunière Rosen, Notaire Public, aux frais de l'acquéreur.

Charles J. Théard, avocat.

29 août—28—sept 4 11 18 25 28

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

2305-2307 Rue St-Claude

Succession de Mme Elisa Vene, veuve de T. A. Boulet.

No 73,969 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, J. G. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 13 SEPTEMBRE 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publique, en vertu d'un ordre daté le 8 août 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2305 et 2307 rue St Claude, et comprenant un cottage double à un étage avec mansarde, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude (autrefois Bons Enfants), Mandeville, Espagne et Marais, (autrefois Morales), désigné comme lot No 9, sur un plan fait par L. Surgi, voyer, le 26 jan 1848, et déposé pour référence en l'étude de J. Couvellier, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 30 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue St Claude sur 90 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente par devant J. Lautenschlager, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 août—13 14 21 28—sept 4 11 18

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

La jolie résidence en bois à deux étages et joli cottage en bois

A l'intersection des rues Prieur et Bertrand.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 8 septembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 4 août 1904, dans la succession de Mme Florence Bradley Hunter, No 73,273 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La jolie résidence en bois à deux étages, à l'angle des rues Prieur et Bertrand, contenant 7 chambres etc. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet en triangle borné par les rues Bertrand, Prieur et Perdido, ayant 100 pieds sur chacune des rues Bertrand et Prieur, commençant à leur intersection, et environ 54 pieds de large à la base du triangle vers la rue Perdido.

La moitié non divisée de l'intérêt dans la propriété ci-dessus sera vendue pour le compte de la susdite succession.

La moitié non divisée de l'intérêt dans la propriété ci-dessus sera vendue pour le compte du copropriétaire qui autorise, se joint et consent à la vente (ceci constituant la propriété entière, comme elle est décrite ci-dessus) laquelle sera rendue en bloc et comme une chose entière.

Dans un bon voisinage près des lignes de cars et autres agréments, fera une bonne résidence ou un bon placement.

—AUSSI—

Au même moment et endroit après que la propriété ci-dessus décrite sera vendue, il sera vendu à l'enchère publique—

La jolie bâtisse double en bois à un étage, Nos 513 rue Bertrand et 508 rue Prieur, contenant six chambres, etc., dans le fond de la propriété ci-dessus décrite. Le lot de terre commençant à 100 pieds de l'intersection des rues Prieur et Bertrand, ayant une façade sur la rue Prieur de 26 pieds 4 pouces 4 lignes, et une façade sur la rue Bertrand de 37 pieds 8 pouces 1 ligne courant au travers de l'ilet de la rue Prieur à la rue Bertrand. Une jolie petite résidence en placement.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente. Les actes de vente par devant Chas. Forman, notaire, aux frais des acquéreurs.

B. E. Forman, avocat.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Le remorqueur ALEXANDER W. STEWARD, le dragueur CYCLONE, 4 Barges, 1 Coque Baquet à dragues en acier, etc.

A l'encan, mardi, le 27 septembre 1904

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Common, il sera vendu à l'enchère publique, à midi, à la tête de la rue Walnut, contigu au bateau passeur de Westwego façade du fleuve, dans le sixième district, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la même Cour, Division A maintenant absent en congé, daté le 23 août 1904, dans l'affaire de Charles Fricke vs La Gravel Company Limited, dossier No 73 099.

Le remorqueur Alexander M. Stewart, le bateau dragueur Cyclone, quatre barges, etc., d'après l'inventaire enregistré, pour plus amples renseignements, voyez l'encanteur.

Conditions—Comptant sur les lieux

25 août—25 28—sept 4 11 18 25 27

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Le contenu entier de la confiserie bien connue à l'enseigne de l'avenue St. Charles et de la rue Polymnia.

Succession d'Adrien Arnaud

No 74,174—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 12 septembre 1904 à 11 heures a. m., sur les lieux, à l'enseigne de l'avenue St. Charles et Polymnia, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de cour signé le 31 août 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. George H. Theard, juge de la Division E, maintenant absent en congé:

National cash register, vitrines, chaises, tables, éventails électriques, fourneau, verrerie et argenterie, glacières, moules pour candi et crème à la glace, moules artistiques de toutes descriptions, table avec dessus en marbre pour faire du candi, glacières chaudières en cuivre rouge, moteur électrique, arbre de couche, poulies, etc., balance pour peser de l'argent. Aussi, deux chevaux et trois wagons pour livraison.

Conditions—Comptant.

1er sept—1 4 11 12

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de valeur non améliorée POUR PLACEMENT.

Dans l'affaire de Louise M. Chalin et al versus Louis F. Chalin et al—No 74,022—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—MARDI, le 20 septembre 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement en partage de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, lu et rendu en cour ouverte le 19 août 1904, signé en cour ouverte le 15 août 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq certains lots de terre ensemble avec les améliorations, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 54 de Greenville, borné par les rues Ann, Lowerline, Pine et Irma (autrefois Louise), désignés sur un plan de B. Buisson, voyer, par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, lesquels dits lots sont contigus et mesurant comme suit: Le lot No 6 mesurant 30 pieds de face à la rue Lowerline, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 7, 8, 9, 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Irma sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 7 formant l'encoignure des rues Lowerline et Irma. Les bâtisses sur le lot No six (6) ne sont pas incluses dans cette vente et ne forment aucune partie de ce partage.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année 1904, devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente par devant James P. Boyce, notaire.

20 août—20 21 28—sept 4 11 20

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

ublie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

23 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville